

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 AVRIL 2018

DATE DE CONVOCATION : 20 avril 2018

N°2018-03-04

Conseillers en exercice : 62
Conseillers titulaires et suppléants présents : 39
Conseillers votants : 37

Dont pouvoirs : 4

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2018 et le 26 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Barret, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Loïc DEAU remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, Mme GARD Patricia, Mme LELIEVRE Dominique, M. BUZARD Laurent - **BARRET** : M. CHATELIER Dominique, M. PROVOST Jean-Jacques - **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique - **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **MONTMERAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOILLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PERIGNAC** : Mme EDELY Françoise - **REIGNAC** : M. DEAU Loïc - **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT-LEGER** : Mme BAUDINAUD Virginie - **SAINT-MEDARD** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINT-PALAIS DU NE** : M. DUBROCA Allain - **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel, M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :

Mme AUTHIER FORT Claire (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux).
M. MEURAILLON André (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme DELPECH de MONTGOLFIER (Barbezieux)
M. MAURICE Jacky (Bécheresse) a donné pouvoir à M. SAUMON Gérard (Champagne-Vigny)
M. VERGNION Philippe (Val des Vignes) a donné pouvoir à M. BARBOT Jean-Pierre (Val des Vignes)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc), Mme SOULARD Annick (Brossac), M. BOUTIN Christian (Condéon), M. GUILLON Jean-Jacques (Guimps), M. PETIT Bernard (Oriolles), M. FAURE Jean-Marie (Sainte-Souline).

Etaient excusés :

Mme BOUCHER-PILARD Maryse (Baignes), Mme SWISTEK Florence (Barbezieux), M. CHAUVIN Thierry (Barbezieux), M. DELATTE Benoît (Barbezieux), M. CHAPUZET Jean-Paul (Brie sous Barbezieux), M. MAUGET Bernard (Coteaux du Blanzacais) - Mme GOUFFRANT Marie-Hélène (Chillac) - Mme BELLOT Marie-Claude (Reignac), Mme ROCHAIS Anne-Marie (Saint-Léger), M. DECELLE Guy (Val des Vignes).

N°4 - Objet : Adoption du Contrat Départemental d'Animation 2018 entre la CdC4B et le Conseil Départemental de la Charente

Rapporteur : Monsieur le président.

Monsieur le Président rappelle que, depuis plusieurs années, la CdC4B est bénéficiaire d'un Contrat Départemental d'Animation, dispositif départemental dédié exclusivement aux regroupements de communes rurales pour favoriser l'animation de leur territoire.

Quatre grands domaines d'intervention sont pris en compte :

- le sport ;
- la culture ;
- l'éducation à l'environnement pour un développement durable ;
- l'été actif et solidaire.

Les actions éligibles doivent être basées sur la sensibilisation, la pratique et l'éducation, et peuvent concerner tous les publics. Elles doivent obligatoirement être accessibles à tous. L'aide maximale accordée par le Département est plafonnée et répartie en fonction des territoires, selon leur population, leur superficie, leur potentiel fiscal, etc.

Pour l'année 2018, l'enveloppe réservée à la CdC4B s'élève à 16 760.00 €, sous réserve du respect des dispositions du Contrat Départemental d'Animation précédemment exposées. Elle peut se partager entre la collectivité et certains partenaires identifiés œuvrant pour l'animation du territoire.

Monsieur le Président propose ainsi de répartir cette somme entre la CdC4B, le centre socioculturel du Barbezilien et l'association Scènes en chantier.

Les actions concernées et leur budget prévisionnel sont présentés dans le tableau suivant :

Assoc.	Projet	Dépenses TTC	Recettes			
			CD16	Autres	CdC4B	TOTAL
CSC Bzx	Eté actif et solidaire	12 900 €	5 350 €	2 200 €	5 350 €	12 900 €
	Découverte arts graphiques milieu rural	6 200 €	2 950 €	300 €	2 950 €	6 200 €
	L'enfant créateur, acteur, spectateur	7 200 €	2 450 €	2 300 €	2 450 €	7 200 €
Scènes en chantier	Ateliers théâtre	7 000 €	1 250 €	4 500 €	1 250 €	7 000 €
CdC4B	Ecole multisports	10 600,00 €	4 760 €	1 080 €	4 760 €	10 600 €
		43 900 €	16 760 €	10 380 €	16 760 €	43 900 €



Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte la répartition de l'enveloppe réservée du Contrat Départemental d'Animation telle que proposée ;
- autorise le reversement des subventions départementales aux différents bénéficiaires retenus ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Les écritures seront imputées sur le budget général aux articles :

- 7473 pour la recette ;
- 6574 pour la dépense.

Certifié exécutoire par le Président
 Reçu en Sous-Préfecture le : ... 2.7. AVR. 2018
 Publié ou notifié le : 2.7. AVR. 2018
 Touvérac, le 2.7. AVR. 2018

Pour extrait conforme,
 Touvérac, le 27 avril 2018
 le Président,
 Jacques CHABOT.

